cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_057-DE

# DÉLIBÉRATION N° CS 2024-04-057

## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**Nombre de membres :**
En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

**Présents / Membres titulaires**
Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER – Martine BOUTET

Messieurs Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ
Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD
Patrick BOUSSATON – Philippe NEAU – Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU
François VENDITTOZZI

*1 pouvoir de Monsieur Philippe PELLETIER à Monsieur Jean GORIOUX*

**Présents / Membres suppléants**
Madame Christine VERNON suppléante de Monsieur Hubert COUPEZ

**Présence des suppléants sans vote**

**Absents titulaires**
Mesdames Éliane TRAIN *(excusée)* – Isabelle COSSON

Messieurs Hubert COUPEZ – Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN *(excusé)* – Éric GUINOISEAU
Philippe PELLETIER – Alain FONTANAUD

**Secrétaire de séance**
Madame Anne-Sophie DESCAMPS

**Convocations envoyées le :**
06 décembre 2024

**Affichage de la convocation le :** *(Art. L2121-10 du CGCT)*
06 décembre 2024
**Publication (affichage) ou notification du :**
17 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_057-DE



Monsieur le Président ouvre le débat d'orientation budgétaire :
Dépenses budgétaires envisagées :

**1 - Compétence « traitement »**

| **Réalisations 2024** | **Montant en € HT** |
|---|---|
| Usine de Valorisation de Paillé - Travaux année 2 sur 3 | 8 018 118 € |
| Usine de Valorisation de Paillé - Pont bascule | 35 100 € |
| Usine de Valorisation de Paillé - Portique de radioactivité | 4 204 € |
| Usine de Valorisation de Paillé - Extension bassin de récupération des eaux | 84 045 € |
| Pôle administratif - nouveau logiciel Ressources Humaines | 13 600 € |
| Création d'une haie en faveur des pollinisateurs ZI Ouest de Surgères | 51 038 € |
| Création panneaux pédagogiques pour la haie ZI Ouest de Surgères | 4 600 € |
| Outils numériques (Visio connectées salle de formation atelier CyclaB) *(Report 2023)* | 4 517 € |
| Mobilier espace campus atelier CyclaB | 16 264 € |
| Création espace pour économie circulaire atelier CyclaB | 202 439 € |
| Travaux préparatoires extension atelier et aménagement paysagers | 141 475 € |
| Changement compteur électrique au siège + raccordement au réseau public | 15 319 € |
| Etude aménagement d'un village économie circulaire | 7 490 € |
| Etude photovoltaïque à Chermignac | 4 900 € |
| Travaux voirie nord bassin Paillé marché T23AC019 | 11 213 € |
| **Total** | **8 614 322 €** |

| **Projet 2025** | **Montant en € HT** |
|---|---|
| Dossier présentation modernisation UVE de Paillé et étude Technico Economique *(Report)* | 38 360 € |
| Usine de Valorisation de Paillé – travaux année 3 sur 3 | 18 200 000 € |
| Travaux divers du pôle énergétique de Paillé marché T23AC019 *(RAR BDC 6/2024)* | 132 704 € |
| Usine de Valorisation de Paillé – Pont bascule *(solde RAR)* | 3 900 € |
| Usine de Valorisation de Paillé – Portique de radioactivité *(solde RAR)* | 9 809 € |
| Plateforme Mâchefer Paillé – blocs béton *(report)* | 150 000 € |
| Pôle administratif – nouveau logiciel Ressources Humaines *(solde RAR)* | 8 715 € |
| Réparation toiture bâtiment Siège *(report)* | 35 600 € |
| Création espace pour économie circulaire Atelier Fablab *(solde RAR)* | 5 622 € |
| Bricothèques x 2 *(Report)* | 12 000 € |
| Travaux préparatoire extension atelier et aménagement paysagers *(solde RAR)* | 100 000 € |
| **Total** | **18 696 710 €** |

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_057-DE


## 2 - Compétence « déchetterie »

| Réalisations 2024 | Montant en € HT |
|---|---|
| Modernisation de la déchetterie de St Jean d'Angély | 582 778 € |
| Création barrières pour contrôle accès déchetterie - travaux année 1 sur 2 | 499 365 € |
| Logiciel Tradeo pour « Pass Déchetterie » | 27 710 € |
| Installation CyclaBox V2 : St Jean d'Angély | 39 999 € |
| Matériel divers (souffleurs, escabeau…) | 8 603 € |
| Système de vidéo surveillance pour les déchetteries | 5 249 € |
| Remorque pour espaces verts | 4 341 € |
| **Total** | **1 168 045 €** |

| Projet 2025 | Montant en € HT |
|---|---|
| Achat terrain déchetterie Le Thou / Aigrefeuille *(Report)* | 45 000 € |
| Achat terrain parcelle ZV008 sur commune de St Porchaire *(Report)* | 13 639 € |
| Matériel divers (Bornes à huiles, caissons, conteneurs…) | 15 000 € |
| Matériauthèque x 2 *(Report)* | 15 000 € |
| Création barrières pour contrôle accès déchetterie - travaux année 2 sur 2 | 168 000 € |
| **Total** | **256 639 €** |

## 3 - Compétence « collecte »

| Réalisations 2024 | Montant en € HT |
|---|---|
| 3 véhicules de collecte d'occasion (1 robotisé + 2 traditionnels) | 579 000 € |
| 2 châssis pour véhicules de collecte neuf équipés de bennes à chargement latéral | 219 800 € |
| Colonnes apport volontaire verre et papier (50 x 2) | 93 481 € |
| Bornes gros volume OM et emballages (150 x 2) | 323 643 € |
| Colonnes enterrées OM et emballages (5 x 2) | 38 492 € |
| Ethylotests anti démarrage *(1 solde RAR + 2)* | 5 410 € |
| Bacs (regroupement, individuels, biodéchets) | 184 223 € |
| Matériel biodéchets (composteurs) | 47 030 € |
| Matériel biodéchets (bio seaux) | 9 960 € |
| Composteurs *(Report 2023)* | 10 014 € |
| Bornes gros volume *(Report 2023)* | 62 127 € |
| Bacs *(Report 2023)* | 22 484 € |
| **Total** | **1 595 664 €** |

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_057-DE



| Projet 2025 | Montant en € HT |
|---|---|
| 2 bennes pour véhicules de collecte neuf équipés de bennes à chargement latéral | 356 950 € |
| Equipements pôle mécanique Paillé *(Report)* | 64 300 € |
| Travaux pour bâtiment garage Paillé *(Report)* | 350 000 € |
| Châssis laveuse | 89 400 € |
| Fourniture composteur individuel BDC 03.2024 *(RAR)* | 47 030 € |
| Pose éthylotest anti démarrage camion FF 317 EE *(RAR)* | 1 804 € |
| Robotisée Gros Volume occasion | 220 000 € |
| Hayon occasion (pour l'ensemble des services) | 30 500 € |
| Colonnes apport volontaire verre et papier (25 V + 25 P) | 69 000 € |
| Bornes gros volume OM et Emb (50 x 2) | 111 000 € |
| Composteurs individuels | 53 000 € |
| Bio-seaux (2 000) | 3 800 € |
| Bacs (regroupement, individuels et biodéchets) | 150 000 € |
| 3 éthylotests | 5 550 € |
| Petits outillages mécaniques | 5 000 € |
| **Total** | **1 557 334 €** |

**Prévision total investissements projets 2025 : 20 510 683 € HT**

**<u>Rappel</u> : Prévision total investissements projets 2024 : 28 170 482 € HT**

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,**
**25 membres présents, 26 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le débat d'orientation budgétaire 2025,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Président,
**Jean GORIOUX**

Fait à Surgères, le 17 décembre 2024
Extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
**Anne-Sophie DESCAMPS**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_057-DE

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

# Débat d'Orientation Budgétaire 2025
## Rapport de présentation
Décembre 2024
Vers 1

## Rappel du contexte législatif :

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle. Les objectifs du débat d'orientation budgétaire sont de permettre à l'assemblée délibérante :
- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

## 1 - Rappel du contexte Annuel 2024 :

En synthèse

1. Traitement : 70 millions d'euros de travaux - **modernisation de l'UVE de Paillé sur l'année 2024** (fin des travaux août 2025) et attribution du marché de **reconstruction du centre de tri Altriane** (fin des travaux décembre 2025).
2. Déchetterie : **déploiement du Pass'Cyclad** et mise en place de la REP PMCB (Bâtiment). Objectif : 650 000 euros d'économies.
3. Collecte : Déploiement sur le territoire de Vals de Saintonge Communauté de **bornes grands volumes collectées avec des camions robotisés** pour reprendre en régie 40 communes supplémentaires au 1er mars 2025. Economie attendue de 900 000 euros/an.
4. Biodéchets : +50% par rapport à 2023 avec **1 070 t collectées** au 31/10/2023.

### Evolution des tonnages

On observe sur les trois premiers trimestres de 2024 une stabilisation des ordures ménagères (-1,7%) et une augmentation croissante des emballages collectés (+4,5%). Les tonnages apportés en déchetteries sont en forte augmentation (+7,5%) portés notamment par l'augmentation de + 20 % sur les végétaux compte-tenu des précipitations. Avec la mise en place de nouvelles filières de nouveaux flux apparaissent (bennes plastiques : 440 t, menuiseries vitrées 197 t). Ces flux sont pris en charge à 100% par la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment).

| Type de déchet | Evol % |
|---|---|
| **Ordures ménagères** | **-1,7 %** |
| **Emballages** | **+ 4,5 %** |
| **Déchetteries** | **+ 7,5 %** |
| **Végétaux** | **+ 20 %** |

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_057-DE

**Eléments financiers prévisionnels**

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) continue sa hausse. Elle représente en 2024, 11% de notre budget de fonctionnement **soit 3,2 M d'euros**. Nouveauté, un arrêté publié au « journal officiel » du 31 octobre 2024 fixe à 5 euros la tonne **la majoration de la TGAP**. Cette majoration sur l'enfouissement s'appliquera à partir de janvier 2025 prochain.

| Autres éléments | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| **TGAP** (eur HT/t) | **45** | **52** | **59** | **65** |

**Matières premières et achat**

A l'inverse de l'année 2022 les prix de revente de nos matières premières se sont écroulés. Ces tendances avaient pu être anticipées en partie pour le budget 2024 mais la baisse est très importante depuis 2 ans.

| Vente des matériaux | Budgété (eur) | Réalisé ou Attendu | Evol % |
|---|---|---|---|
| **2022** | **2 800 000** | **3 992 637** | **+ 43 %** |
| **2023** | **2 800 000** | **2 073 000** | **- 26 %** |
| **2024** | **2 500 000** | **2 300 000** | **- 8 %** |

Ceci met en évidence le fort impact et la variabilité qui découle des recettes issues de la vente des matériaux sur nos cotisations et les effets sur les réalisations budgétaires.

## 2 - Investissements 2024 et prévisions 2025 :

**Investissements compétence collecte**

Les investissements pour la compétence collecte au titre de l'année 2024 représentent 1 595 000 eur HT (Prévision initiale : 1 979 125 eur HT). La CDC Vals de Saintonge est la principale bénéficiaire de ces investissements. Les investissements sur ce territoire portent principalement sur des bornes « grand volumes », des camions robotisés.

Cette modernisation permet la reprise en régie de l'intégralité du territoire de la CDC Vals de Saintonge au 1er mars 2025 soit :

- 40 communes, 20 tournées
- Sans reprise de personnel (7 agents) ni de matériel de collecte.

Cette optimisation doit permettre d'économiser 900 000 euros par an.

Les investissements prévus pour la compétence collecte en 2025 représenteraient 1 557 334 eur HT.
A l'exception d'investissements à hauteur de 414 300 eur HT pour construire un garage de maintenance poids-lourd sur le site de Paillé les autres investissements représentent des achats liés au renouvellement des matériels (camions et bacs).

**Investissements compétence déchetteries**

Initialement, le montant des investissements prévus en 2024 était de 3 885 500 eur HT il devrait être au final de 1 163 000 eur HT. Compte-tenu des finances de la structure la décision a été prise de décaler la construction d'une nouvelle déchetterie sur le territoire de la CDC Cœur de Saintonge (1,9 M d'euros) et d'ajuster au plus près les besoins d'investissements pour déployer le Pass'Cyclad (programmation initiale 1,2 M d'euros, au final environ 0,7 M d'euros HT).

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_057-DE

Les investissements prévus pour la compétence déchetterie en 2025 représenteraient 256 639 eur HT.
On y retrouve notamment un report de 2024 à hauteur de 168 000 eur HT pour finaliser la mise en place des barrières nécessaires au contrôle d'accès pour le Pass'Cyclad.

**Investissements compétence traitement**

Initialement, le montant des investissements prévus en 2024 était de 19 341 951 eur HT il devrait être au final de 8 585 910 eur HT (dont 8 130 718 eur HT pour l'UVE de Paillé). En effet, les travaux de modernisation de l'Unité de Valorisation énergétique de Paillé ont pris du retard.

Les travaux de l'UVE de Paillé impacteront, comme pour l'année 2024, fortement le budget de l'année 2025. En effet il va falloir continuer à payer le forfait de base de l'usine (alors qu'elle est à l'arrêt) et payer le traitement de près de 20 000 t d'ordures ménagères en dehors du département pour les envoyer en enfouissement. Or, la TGAP est la plus élevée dans les centres d'enfouissement.

Les investissements prévus pour l'année 2025 représenteraient 18 724 456 eur HT. La modernisation de l'UVE de Paillé représenterait la quasi intégralité de l'ensemble des investissements liés à cette compétence.

**Au total, les investissements prévus pour 2025 représenteraient 20 538 429 € eur HT**

## 3 - Activités 2024 et prévisions 2025 :

**Déchetteries**

En 2024, 3 nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) ont été mises en place : Jouets, Bricolage et PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment). Pour cette dernière filière Cyclad fait partie des 15 premières collectivités en France à la déployer. Cela a impliqué de changer les supports d'informations sur site, de former tous les agents valoristes et de sensibiliser tous les habitants. Les premiers résultats se ressentent avec une baisse de près de 7,5% du « tout-venant » depuis le début de l'année.

En parallèle, la mise en place du Pass'Cyclad se déploie sur l'ensemble des déchetteries. Ce « Pass » sera obligatoire pour les professionnels à compter du 1er janvier 2025 et obligatoire pour les habitants à compter du 1er janvier 2026.

Pour l'année 2025, 3 enjeux sont à relever :

- Finir de déployer la REP PMCB sur tous les territoires et rediriger les professionnels du bâtiment vers les solutions qui leur sont proposées en dehors des déchetteries. L'objectif est de réduire les tonnages de « Tout-Venant ».
- Finir de déployer la mise en place du « Pass'Cyclad » pour éviter les tonnages qui arrivent d'autres territoires.
- Réemploi : aller chercher les soutiens relatifs à cette thématique auprès de l'ensembles des Eco-organismes pour rediriger ces objets ou ces fonds vers les acteurs existants de nos territoires.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_057-DE

**Collecte**

En 2024, le déploiement de la robotisation sur le secteur de la CDC des Vals de Saintonge avec des bacs « grand volume » et le développement de la collecte des biodéchets ont été les deux grands axes de travail.

La collecte des biodéchets a progressé de 50% et il faut maintenir cet axe car nos ordures ménagères sont constituées encore de près de 42% de biodéchets soit 65 kg/hab/an. L'accent sera porté sur les territoires déjà équipés de dispositifs de collecte.

Pour les bornes « grands volumes » l'objectif est de reprendre en intégralité la collecte en régie sur le territoire de Vals de Saintonge communauté. C'est-à-dire la reprise de la collecte auprès de 40 communes sans moyens supplémentaires (ni camions, ni agents) grâce à la robotisation et à l'optimisation. L'enjeu est d'environ 900 000 euros par an d'économie.

Pour l'année 2025, 3 enjeux sont à relever :

- La reprise en régie au 1er mars 2025 de tout le territoire de Vals de Saintonge Communauté
- Anticiper le risque de la mise en place d'un malus sur le contrat de la REP en charge des emballages. En effet, l'état projette d'intégrer au contrat de l'Eco-organisme CITEO un « malus » sur les emballages encore présents dans nos ordures ménagères (ce qui représentait 28% en 2023). Nous touchons actuellement près de 5 M d'euros/an de la part de CITEO. Ce malus, dont nous devrions connaitre les modalités courant janvier 2025, pourrait représenter entre 500 000 et 800 000 euros. Nous devons donc nous mobiliser pour soutenir plus fortement le geste de tri.
- Sur le site de Paillé la construction d'un garage pour les équipes de la maintenance mécanique. En effet, l'équipe maintenance ne dispose d'aucun équipement de ce type sur le site de Paillé. Or, avec la reprise de l'ensemble des secteurs en régie ce site disposera du plus grand nombre de camions. Cet outil est nécessaire au fonctionnement normal de la structure.

**Réduction, sensibilisation, communication**

En 2024 les activités de prévention, de sensibilisation et de communication sont venues appuyer l'ensemble des actions portées par les différents services. On y retrouve notamment la réflexion, l'accompagnement de tous les projets, la conception de tous les supports pour le Pass'CyclaB, les nouvelles REP en déchetteries, les plans pour le positionnement des nouvelles bornes « grand volume » sur le territoire de Vals de Saintonge Communauté etc. L'agrandissement de l'Atelier CyclaB a également été réalisé pour intégrer un espace de coworking, des espaces de formation et des bureaux pour les porteurs de projet.

Plusieurs évènements majeurs ont été portés au sein de ce service :

- Les trophées CyclaB qui se sont tenus le 28 mars 2024.
- L'obtention et la remise du label 4 étoiles en Economie Circulaire par la ministre de l'environnement et le président de l'ADEME lors du salon des maires. C'est la première fois qu'une collectivité atteint ce niveau à l'échelle nationale.

Pour l'année 2025, 2 enjeux sont à relever :

- REP CITEO : favoriser le tri des emballages pour réduire tout risque d'application d'un malus.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_057-DE

- Déployer, en lien avec les autres services, des actions favorisant le lien avec les habitants (promouvoir les zones de gratuité, don de broyat, de compost…

**Traitement**

Pour la partie traitement des ordures ménagères, la rénovation de l'usine de Paillé en Unité de Valorisation Energétique est lancée. Le four, la chaudière et la turbine ont été installés. Les travaux devraient se terminer en août 2025. Nous avons vu précédemment l'impact que cela a pu avoir sur l'année 2024.

Concernant le tri des emballages, l'année 2024 a permis d'attribuer le marché de rénovation du centre de tri d'Altriane. Cet outil sera réalisé dans le cadre d'une entente en réunissant la CDA de La Rochelle, le Syndicat Intercommunal du Littoral (SIL) et Cyclad. Le nouvel outil permettra de traiter 47 000 t/an d'emballages contre 23 000 t/an précédemment. Le marché (construction et exploitation) est de 110 M d'euros HT dont 40 M d'euros HT pour la construction.

<u>Pour l'année 2025, 5 enjeux sont à relever pour l'UVE de Paillé :</u>

- La fin des travaux de l'UVE de Paillé ainsi que son démarrage,
- La finalisation de l'arrêté d'exploitation avec les services de l'état,
- L'augmentation de capacité à 33 000 tonnes par an pour tenir compte de la nature des ordures ménagères et maitriser les coûts,
- La recherche de débouchés pour une valorisation maximale du potentiel énergétique,
- Aboutir à un avenant 6 avec le groupement en charge de la construction / exploitation de l'outil (pénalités, prolongation du contrat d'exploitation, travaux complémentaires…).

Enfin, à cela se rajoutera la relance de l'ensemble des marchés relatifs au traitement et aux rotations des bennes du bas de quais des déchetteries. Ces nouveaux marchés débuteront début 2026.

## 4 - Projection ressources humaines et équipes :

Actuellement les équipes de Cyclad sont composées de 139 agents sur des emplois permanents dont 94 fonctionnaires (68 %), 34 contractuels permanents (24 %) et 11 CDD (8%) sur des activités de remplaçants. Ce sont à 92% des agents de catégorie C, les catégories B et A représentant 8 % de l'effectif total.

L'année 2024 été marquée par la stabilisation de l'équipe avec les derniers recrutements qui ont pu être effectués pour remplacer les départs. Il n'est pas prévu d'augmentation des effectifs en 2025.

La réalisation des fiches de paie, actuellement confiée au centre de gestion, va entièrement être reprise en interne à compter de janvier 2025.

### Les dépenses de personnel :

Le budget 2024 relatif aux dépenses de personnel est stable par rapport à 2023 (5 603 810 eur en 2024 contre 5 557 700 eur en 2023). Pour l'année 2025 ce budget sera légèrement en hausse pour intégrer les avancements d'échelons et de grades, la réévaluation des grilles indiciaires, la mise en place de la prévoyance, l'évolution des charges sur les salaires (assurance statutaire, retraite...)

A cela s'ajoutera la feuille de route 2025 qui sera discutée avec les représentants du personnel pour intégrer des primes d'objectif.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_057-DE

## 5 - Bilan Financier

Les élus ont fait le choix de lancer une étude financière fin 2023 avec pour objectifs :

- **L'analyse rétrospective 2021 - 2024**
- **L'étude de la trajectoire financière 2025 -2030**
- **La refonte de la grille tarifaire pour intégrer une tarification incitative**

Quelles en était les attentes ?

- Proposer une grille tarifaire lisible, simple, transparente et actualisable
- Introduire plus d'équité dans les cotisations en intégrant un critère dépendant des performances de collecte (tonnages OMR collectés)
- Elaborer une feuille de route commune valorisant les actions de prévention et maîtrisant la hausse de production des déchets
- Créer une grille tarifaire qui traduit la feuille de route de Cyclad et permet d'expliquer les coûts aux élus et aux habitants

Cette étude, soutenues par l'ADEME à hauteur de 80%, a été confiée à trois bureaux d'études AJBD, CMK et Citexia spécialisés dans les audits et les analyses financières des collectivités.

Un groupe de travail a été constitué avec les membres du bureau de Cyclad, les présidents des EPCI adhérents ou de leurs représentants désignés, des directeurs des EPCI et d'élus désignés par les EPCI pour participer à cette étude financière.

Les éléments présentés ci-après sont issus de ces études.

### 5.1 - L'analyse rétrospective 2021 – 2024 :

L'analyse rétrospective met en évidence la dégradation de notre trésorerie à compter de 2023 avec la chute de la vente des matériaux, l'augmentation des coûts de traitement, l'impact de l'inflation sur nos achats (camions etc.) et les besoins en financement pour moderniser tant l'UVE de Paillé que le centre de tri des emballages d'Altriane.

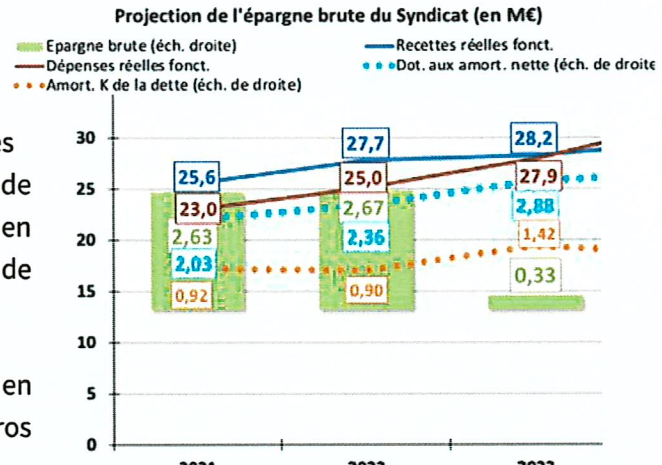


Ainsi, alors que nous disposions d'un excédent de 4,6 M d'euros en 2022 nous nous retrouvons avec un déficit d'environ 1,7 M d'euros en 2024. A cela il faut ajouter les besoins pour couvrir les amortissements soit près de 3,1 M.

Il convient donc **d'augmenter les contributions à due proportion** en intégrant les réserves affectées à la section de fonctionnement en 2023 de 0,9M€.

Un **rattrapage de 3,8M€ est nécessaire dès 2025.**

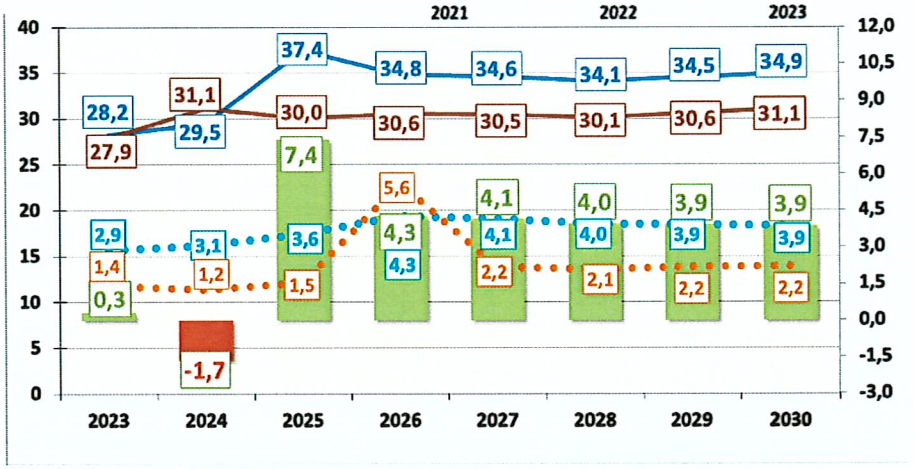

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_057-DE

## 5.2 L'étude de la trajectoire financière 2025 -2030

### 5.2.1 Une procédure d'étalement de la charge budgétaire en cours :

Tout, d'abord il faut intégrer la démarche d'étalement de la charge budgétaire qui est en cours pour couvrir la résorption du déficit généré par la fermeture de l'usine de Paillé. Ce surcoût a été valorisé, par les bureaux d'études, **à hauteur de +3,6M€** dans les comptes du Cyclad en 2024 par rapport à la référence 2022.

Cette procédure dérogatoire ne peut être utilisée que sur autorisation conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales. Elle permet une durée d'étalement de 5 ans, voire 10 ans dans certains cas. Elle ne peut concerner que des dépenses remplissant les caractéristiques suivantes :

- Dépenses exceptionnelles, dans leur nature : Fermeture de l'UVE de Paillé *(dépenses assimilables au coût d'investissement global) ;*
- Dépenses exceptionnelles quant à leur ampleur (montant rapporté au total des recettes réelles de fonctionnement) : 12% en 2024 ;
- Dépenses qui ne pouvaient pas être anticipées lors de l'établissement du budget : Retard dans le démarrage et l'exécution des travaux et augmentation des coûts de détournement ;
- Dépenses qui risquent de mettre en péril l'équilibre du budget : Déficit prévisionnel de la section de fonctionnement de -3,8 M€ en 2024, qui contribuerait à nécessiter une hausse massive des contributions.

**Les conditions étant remplies le dossier a été déposé** avec l'appui de la préfecture. Nous sommes actuellement en attente de l'acceptation et de savoir quelle durée d'étalement nous serait proposée.

### 5.2.2 Une trajectoire « stabilisée » pour les années à venir :

Comme on peut le voir sur le graphique ci-contre l'impact de la procédure d'étalement de la charge budgétaire impacte majoritairement le montant des contributions à appeler pour les années à venir. Nous prenons comme hypothèse un étalement de la charge budgétaire sur 5 ans même si celui d'un étalement de la charge sur 10 ans à la préférence des élus.

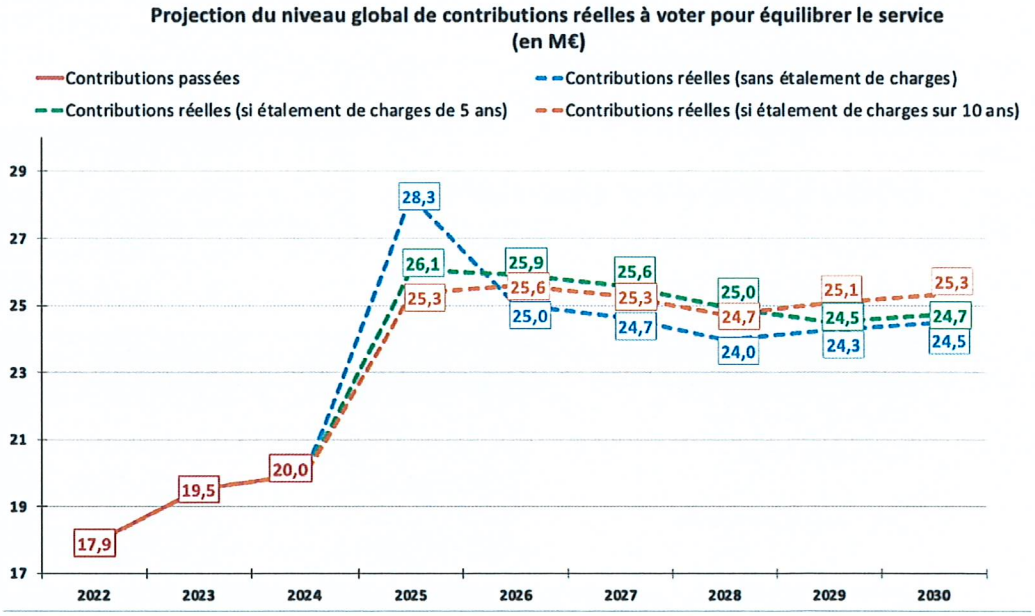


Dans ce cadre il nous faudrait appeler près de 26,1 M d'euros de contributions en 2025 puis nous aurions une forme de stabilisation des cotisations en sachant que les outils de traitement auraient été modernisés.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_057-DE

### 5.2.3 Des emprunts à lever en 2025 à hauteur de 16 M d'euros

Sur le besoin théorique d'emprunts identifiés dès 2025 dans l'ensemble des scénarios de la présente prospective, 2M€ seront mobilisés auprès de la Banque des Territoires sur une durée de 40 ans à un taux annuel (Livret A + 0,4%= 2,4%), le solde étant supposé mobilisé sur 15 ans à un taux annuel de 3,5%.

Le syndicat aurait recours à un crédit relais en 2025 sur une durée de 2 ans visant à financer le décalage quant à la perception du FCTVA de 2026 lié aux investissements réalisés en 2025. Le crédit relais du montant du FCTVA prévisionnel 2026, soit 3,4M€, serait souscrit à un taux de 3,25%.

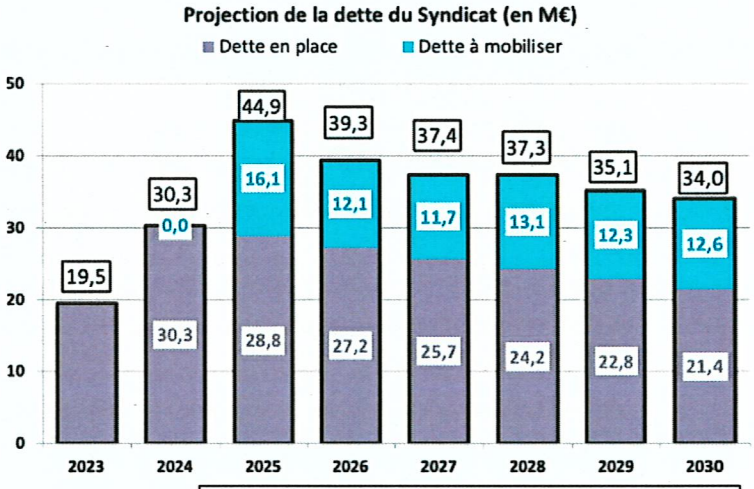


**Source : bureau étude CMK – Rapport du 15/10/2024**

## 5.3 La refonte de la grille tarifaire pour intégrer une tarification incitative

Les nouvelles cotisations devraient intégrer des parts variables en fonction de la production de déchet des territoires. Les différents adhérents de Cyclad se sont donc réunis à plusieurs reprises tout au long de l'année 2024 pour définir ensemble les « clés de répartition » des futures cotisations. L'objectif étant notamment de proposer une grille tarifaire lisible, simple, transparente, actualisable mais aussi d'introduire plus d'équité dans les cotisations en intégrant un critère intégrant la mutualisation passé des investissements liés à la collecte.

Les cotisations seront présentées en février 2025 mais voici le schéma qui pourrait être arrêté pour les cotisations « normales ». A celles-ci se rajoutera une cotisation « exceptionnelle » qui doit faire l'objet d'un étalement budgétaire (cf. 5.2.1).

**Contributions « normales »**

**Scénario 3 avec étalement de la charge de la contribution exceptionnelle sur 5 ans**

*Raisonnement sur 2026 = année « normale »*

| 2026 - Total contributions nécessaires à l'équilibre du budget : 25,2M€ | | 1/ Clés de répartition entre les 3 adhérents Cyclad Traitement | 2/ Clé répartition entre 5 adhérents Cyclad Collecte |
|---|---|---|---|
| Compétence collecte | 9,7M€ | - | % contribution 2024 pour afficher des augmentations uniformes entre les adhérents<br><br>Ayant vocation à évoluer vers une répartition à l'habitant DGF |
| Recettes soutiens | -5,3M€ | Répartition à la tonne d'emballages | |
| Compétence déchèterie | 3,1M€ | - | |
| Compétence transfert | 0,4M€ | Répartition à l'habitant DGF (Cyclad Coll. + CDA Saintes) | |
| Compétence traitement | 17,3M€ | Répartition mixte :<br>- À l'habitant DGF<br>- À la tonne par flux | |

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_057-DE

L'hypothèse est faite d'un étalement de la charge budgétaire exceptionnelle sur 5 ans. Dans ce cadre, les cotisations qui pourraient être appelées par territoire seraient les suivantes.

| | 2025 | Evolution |
|---|---|---|
| **CC Aunis Atlantique** | 4 270 525 € | *33%* |
| **CC Aunis Sud** | 4 443 366 € | *33%* |
| **CC Cœur de Saintonge** | 2 328 562 € | *33%* |
| **CC Gémozac** | 1 930 699 € | *33%* |
| **CC Val de Saintonge** | 6 894 223 € | *33%* |
| **CA Saintes** | 3 460 966 € | *21%* |
| **CC Ile de Ré** | 2 544 887 € | *15%* |
| | **25 873 228 €** | ***30%*** |

Il est à noter qu'il est attendu un niveau de déficit moindre pour l'année 2024. Ce résultat final, qui sera connu lors de l'affectation du résultat, viendra ainsi amoindrir les résultats présentés ci-dessus.

**En 2022, Cyclad disposait d'une réserve de 4,6 millions d'euros, laquelle aurait permis de compenser en partie les hausses des coûts, principalement liées aux investissements nécessaires à la modernisation des outils de traitement, pour un montant de 70 millions d'euros. Cependant, la chute des prix de vente des matériaux a érodé cette réserve.**

**Étant donné que les cotisations n'ont pas pu être augmentées de manière significative en 2023 et 2024, Cyclad se voit dans l'obligation d'ajuster le montant des cotisations afin de retrouver une stabilité financière. En conséquence, le niveau des cotisations appelées se rapprochera désormais de la moyenne observée au niveau régional.**
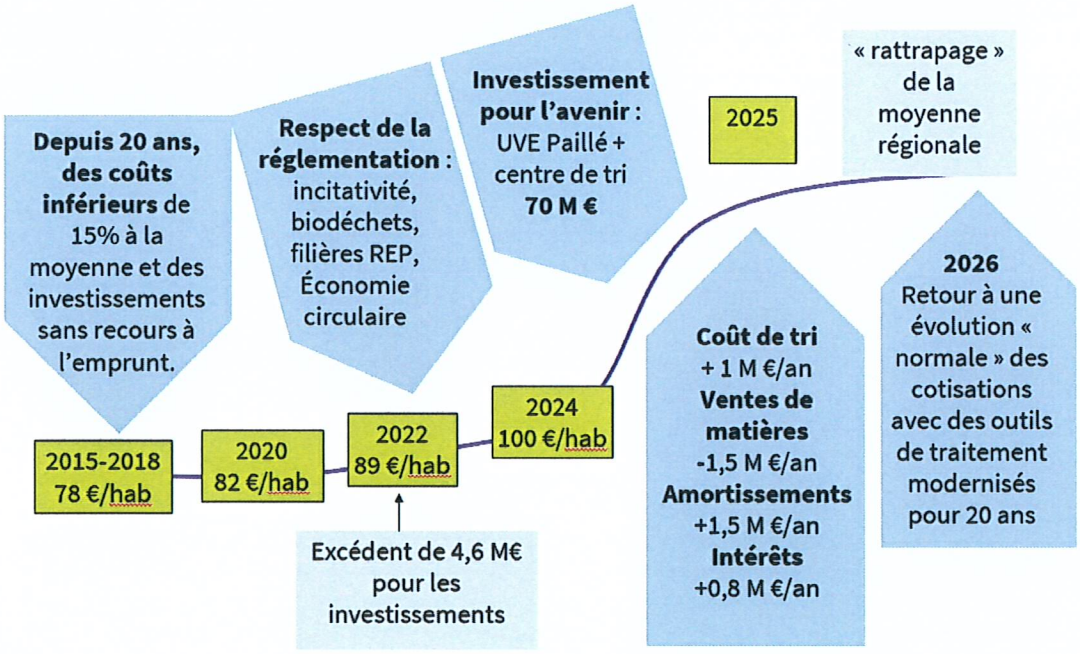
**L'affectation du résultat et la réponse à la demande d'étalement de la charge budgétaire exceptionnelle permettront d'ajuster les cotisations respectives de chaque membre en fonction de leur situation. Ces cotisations seront votées en début d'année 2025.**